

Le salarié sauveteur secouriste du travail (SST) a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Pour cela, il doit acquérir des compétences spécifiques dans le cadre d'une formation initiale, puis de suivre tous les deux ans une formation de maintien actualisation des compétences.

PUBLIC

L'ensemble du personnel devant exercer la fonction de SST dans son établissement

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'être capable :

- ❑ **d'intervenir face à une situation d'accident :**
 - situer le cadre juridique de son intervention
 - réaliser une protection adaptée
 - examiner la(les) victime(s) et mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
- ❑ **de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques dans son entreprise :**
 - situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention
 - être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - informer les personnes désignées dans le plan de prévention de situations dangereuses

LIEU DE LA FORMATION

Formation dans votre entreprise à la date de votre choix
OU

Formation en inter-entreprises, dans un centre à proximité de chez vous

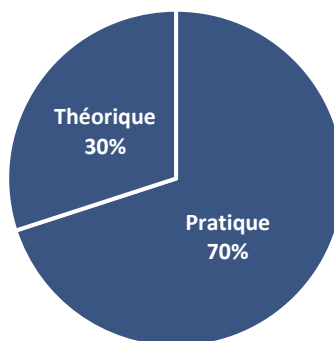
DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Aide-mémoire SST de l'INRS distribué à chaque stagiaire.

TARIF

En inter-entreprise – 295 € HT / personne

En intra - devis sur demande. Nous consulter



PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

14 heures, soit 2 jours

EFFECTIFS

De 4 à 10 personnes

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Le certificat est valable 24 mois et doit faire l'objet d'une formation MAC SST avant la fin de sa validité.

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de SST & Attestation de fin de formation

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Évaluation formative & Épreuves certificatives conformes à la grille de certification de l'INRS.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Mannequins adultes, enfant, nourrisson.
DAE de formation

Matériels sécurisés pour les mises en situations.

Plan d'actions et d'intervention SST

NOS INTERVENANTS

Formés et maintenus à niveau, habilités par l'INRS

HANDICAP

Chaque situation sera étudiée pour dispenser et adapter au mieux la formation.

En inter-entreprises les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Cette formation est essentiellement à caractère pratique. Elle s'appuie sur des démonstrations et des mises en situations simulées et adaptées à l'entreprise

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Le délais d'accès à cette formation varie de 15 jours à 2 mois en fonction des places disponibles, après prise de contact par téléphone ou mail (voir coordonnées en pied de page)

CONTENU DE LA FORMATION

(selon référentiel des formations INRS V8-01/2021)

Horaires des deux jours de formation 8h30-12h00/13h30-17h00
(pauses de 15 minutes matin et après-midi comprises)

N°	PROGRAMME
1	OUVERTURE DE LA FORMATION SST
	Présentation de la formation et des modalités
2	LES ENJEUX DE LA PREVENTION
	SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION DANS L'ENTREPRISE
	▪ S'approprier les notions de base de prévention ▪ Les enjeux des accidents du travail et les maladies professionnelles
	SE POSITIONNER COMME UN DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION DE SON ENTREPRISE
	▪ Appréhender son rôle de SST dans la prévention ▪ D'articuler son action avec les autres acteurs de prévention
3	LE REPÉRAGE DES RISQUES
	CARACTÉRISER DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE SITUATION DE TRAVAIL
	▪ Repérer les situations dangereuses + Mécanisme d'apparition du dommage ▪ Déterminer les risques et les dommages
	PARTICIPER A LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR DES ACTIONS DE PREVENTION
	▪ Définir des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter les atteintes à la santé ▪ D'identifier les éléments à transmettre et à qui en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
4	RÔLE DU SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS
	Situer son rôle de SST dans le cadre réglementé
	Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention
5	INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT
	PROTÉGER DE FAÇON ADAPTÉE
	▪ Présentation du PREFAS ▪ Les signaux d'alerte aux populations et les consignes de protections associées ▪ Les 4 familles de dangers persistants ▪ Suppression ou isolement du danger. Soustraction au danger

	EXAMINER LA VICTIME
	Recherche, selon un ordre déterminé, la présence de signe(s) indiquant que la vie de la victime est menacée
	Reconnaître les autres signes affectant la victime
	Prioriser les actions en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
	GARANTIR UNE ALERTE FAVORISANT L'ARRIVÉE SE SECOURS ADAPTES AUPRÈS DE LA VICTIME
	Définir les éléments du message d'alerte
	Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
	Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
	SECOURIR
	Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer (+PI)
	Réaliser l'action en respectant le guide des données techniques <i>La victime saigne abondamment</i> <i>La victime s'étouffe</i> <i>La victime se plaint de malaise</i> <i>La victime se plaint de brûlures</i> <i>La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements</i> <i>La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment</i> <i>La victime ne répond pas, mais elle respire</i> <i>La victime ne répond pas et ne respire pas</i>
	Surveiller la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours et adapter sa conduite selon son état
6	LE DISPOSITIF DE VALIDATION DES SST
	1ère épreuve certificative Lors d'une mise en situation d'accident simulé, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.
	2ème épreuve certificative Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité de SST, et de ses compétences en matière de prévention.
7	BILAN DE LA FORMATION